

vécu par les Autochtones dans les systèmes de soins de santé au Canada se tiendra par visioconférence, les 27 et 28 janvier 2021;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux, du ministre responsable des Affaires autochtones et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Affaires autochtones, monsieur Ian Lafrenière, dirige la délégation officielle du Québec à la rencontre de travail conjointe des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et des Affaires autochtones portant sur le racisme vécu par les Autochtones dans les systèmes de soins de santé au Canada qui se tiendra les 27 et 28 janvier 2021;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre responsable des Affaires autochtones, soit composée de :

— Monsieur Patrick Brunelle, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires autochtones;

— Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint, Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— Monsieur Nicolas D'Astous, conseiller en relations intergouvernementales, ministère de la Santé et des Services sociaux;

— Monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer la position du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73971

Gouvernement du Québec

Décret 52-2021, 20 janvier 2021

CONCERNANT la nomination de madame Lise Verreault et de monsieur François Dion comme enquêteurs auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et du Centre de santé Inuulitsivik

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 500 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), le gouvernement peut désigner une personne chargée d'enquêter sur quelque matière se rapportant à la qualité des services de santé ou des services sociaux ainsi qu'à l'administration, à l'organisation et au fonctionnement d'un établissement ou d'une agence;

ATTENDU QUE, en vertu de troisième alinéa de l'article 500 de cette loi, le gouvernement peut, à la suite de l'enquête, formuler à l'agence ou à l'établissement des recommandations et exiger de ces derniers un plan d'action pour la mise en œuvre de ces recommandations;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des enquêteurs auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et du Centre de santé Inuulitsivik;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux, de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et du ministre responsables des Affaires autochtones :

QUE madame Lise Verreault et monsieur François Dion soient nommés enquêteurs auprès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik de même qu'auprès du Centre de santé Inuulitsivik pour un mandat maximal de douze mois à compter du 20 janvier 2021, aux conditions jointes à la recommandation ministérielle du présent décret;

QUE leur enquête porte principalement sur la gouvernance et la gestion des services de santé et des services sociaux dans le but d'identifier les problématiques rencontrées, de faire des recommandations sur les mesures à préconiser afin de corriger la situation et de proposer un plan de mise en œuvre des correctifs, en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et le Centre de santé Inuulitsivik.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73972